

Date d'approbation : 17 novembre 2016  
Date de révision : 22 juin 2024

Résolution : 167-07  
Résolution : 218-08

---

## **G007-P COMMUNICATION EFFICACE LIÉE AU TRAITEMENT DES PLAINTES - PARENTS**

### **1.0 PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales valorise l'apport de ses clients premiers, notamment, l'élève et ses parents afin d'assurer l'offre d'une éducation de langue française catholique de haute qualité. Le Conseil cherche à favoriser une communication ouverte et positive en proposant un encadrement général lorsque les parents ont à faire connaître une préoccupation.

### **2.0 PRINCIPES DIRECTEURS**

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, le Conseil veut assurer que :

- les parents aient accès à des procédures claires pour traiter des préoccupations;
- les préoccupations soient traitées de façon confidentielle et impartiale;
- les plaintes anonymes ne soient pas acceptées ni étudiées.

### **3.0 RESPONSABILITÉ**

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer des directives administratives visant la mise en œuvre de la présente politique.